

Heures calmes : le silence est d'or dans les médiathèques

Le réseau des médiathèques de Val Parisis met en place le dispositif « Heures Calmes » dès le 9 janvier 2025.



Cette initiative permet d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes hypersensibles, souffrant du trouble du spectre autistique, et plus largement toute personne appréciant le calme.

Il s'agit de 2 heures de silence quotidien, une fois par semaine. Chaque médiathèque du réseau Val Parisis adapte le principe à sa structure et à ses usagers :

- Corneilles-en-Parisis / Médiathèque L'Éclipse : le mardi de 14h à 16h
- Eaubonne / Médiathèque Maurice-Genevoix : le vendredi de 11h à 13h
- Ermont / Médiathèque André-Malraux : le vendredi de 11h à 13h
- Ermont / Bibliothèque annexe André-Malraux : le vendredi de 11h à 13h
- Franconville-la-Garenne / Médiathèque Saint-Exupéry : le jeudi de 14h à 16h
- Le Plessis-Bouchard / Médiathèque Jean-d'Ormesson : le mardi de 15h à 17h
- Montigny-lès-Cormeilles / Bibliothèque Georges-Brassens : le mardi de 14h à 16h
- Saint-Leu-la-Forêt / Médiathèque Georges-Pompidou : le jeudi de 15h à 17h
- Sannois / Médiathèque André-Cancelier : le jeudi de 11h à 13h

Durant ces moments privilégiés, les lumières sont tamisées, les annonces micro et les musiques d'ambiance suspendues, les automates en mode silencieux, et les personnes présentes dans la médiathèque sont invitées à chuchoter.

Personnel et usagers contribuent ainsi à cette action en faveur du bien-être de tous.

Liens utiles

[Découvrir le réseau des médiathèques de Val Parisis](#)